

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® AV 138 M-1

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : C84Q-P0H4-Q00X-34M0

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Composants époxy

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Grijpenlaan 18  
3300 Tienen  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1 800-424-9300

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360F: Peut nuire à la fertilité.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :	
Mention d'avertissement :	Danger
Mentions de danger :	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H360F Peut nuire à la fertilité. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence :	<b>Prévention:</b> P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive. <b>Intervention:</b> P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane  
Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0 Date de révision: 09.07.2025 Numéro de la FDS: 400001008566 Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane  
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane  
Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 25 - < 30
Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane	- - 01-2119454392-40	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane	2425-79-8 219-371-7	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332	>= 1 - < 3

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

	603-072-00-7 01-2119494060-45	Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360F  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 100 mg/kg	
Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate	Non attribuée - 01-2120065788-39	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361f STOT RE 2; H373 (Système nerveux central, organes de reproduction de l'homme) Aquatic Chronic 2; H411  Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut nuire à la fertilité.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Produits de combustion dangereux : Oxydes de soufre  
Oxydes de carbone  
Phénoliques

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-(1-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	4,93 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® AV 138 M-1

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
 Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane			systemiques	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	0,87 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	0,5 mg/kg p.c./jour
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	0,87 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	0,5 mg/kg p.c./jour
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	4,7 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	6,66 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	1,16 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	3,33 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	0,33 mg/kg p.c./jour
Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy)methyl}oxirane	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0083 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	104,15 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	29,39 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	62,5 mg/kg p.c./jour

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0 Date de révision: 09.07.2025 Numéro de la FDS: 400001008566 Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg p.c./jour
Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,025 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg p.c./jour
sulfate de baryum	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	13000 mg/kg

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées Empoisonnement secondaire	10 mg/l 11 mg/kg
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées Empoisonnement secondaire	10 mg/l 11 mg/kg
1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane	Eau douce	0,024 mg/l
Remarques:Facteurs d'Évaluation		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

## HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

### ARALDITE® AV 138 M-1

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
 Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

	Eau de mer	0,002 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,084 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,008 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,003 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Oral(e)	0,028 mg/kg
Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane	Eau douce	0,003 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0254 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,294 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0294 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,237 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate	Eau douce	0,003 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,027 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	32 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,044 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,004 mg/kg

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,007 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
sulfate de baryum	Eau douce	115 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	62,2 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	600,4 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	207,7 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : liquide

Forme : pâte

Couleur : beige

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : 156 °C  
Méthode: EU Method A.9  
BPL: oui

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 200 °C

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Viscosité, dynamique : 200 000 - 700 000 mPa,s (20 °C)  
Méthode: ISO 2555

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 2,0  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
BPL: oui

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : env. 1,7 g/cm<sup>3</sup> (25 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la particule : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**9.2 Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:**

**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy)methyl}oxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 163 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,068 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard
- Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Avis d'expert  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée., La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1 100 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
- Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

**Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 - < 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Composants:**

**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

- Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Evaluation : Irritant pour la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritant pour la peau.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

- Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritant pour la peau.

**1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

- Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

BPL : oui

**Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Irritant pour la peau.
Méthode	: Pas d'information disponible.
Résultat	: Irritant pour la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:**

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritant léger pour les yeux
BPL	: oui

**Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Irritant pour les yeux.
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Irritant pour les yeux.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

**1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
BPL	: oui

**Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Irritant
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Blessures normalement réversibles

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Corrosif
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Produit:**

Type de Test : (LLNA) Essai des ganglions lymphatiques locaux  
Voies d'exposition : Dermale  
Espèce : Souris  
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.  
BPL : oui

**Composants:**

**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Souris  
Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

**1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
BPL : oui

Evaluation : Nocif par inhalation.

**Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Voies d'exposition : Peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif  
Des résultats positifs ont été obtenus dans certains tests in vitro.  
BPL: oui

**Composants:**

**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
Activation du métabolisme: sans activation métabolique  
Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo  
Espèce: Souris (mâle)  
Type de cellule: Germe  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 3333, 10000 mg/kg  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène  
Espèce: Rat (mâle)  
Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day  
Méthode: OCDE ligne directrice 488  
Résultat: négatif

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 48 h  
Dose: 2000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 2000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 486  
Résultat: négatif

**1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse  
Concentration: 10 - 5000 ug/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif  
BPL: oui  
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien  
que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Concentration: 1 - 100 µg/L  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif  
BPL: oui  
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien  
que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules  
de mammifères  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® AV 138 M-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

BPL: non

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle)

Type de cellule: Somatique

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 4 d

Dose: 187.5 - 750 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat

Type de cellule: Cellules du foie

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Somatique

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 62.5, 125 and 250 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation

: L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales., Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

### Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

BPL: oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® AV 138 M-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: positif  
BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Espèce: Souris (mâle)  
Type de cellule: Germe  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 5 d  
Dose: 0 - 720 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 483  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Espèce: Souris (mâle)  
Type de cellule: Germe  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 5 d  
Dose: 0 - 360 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 483  
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Rat (mâle et femelle)  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 2500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce: Rat (mâle et femelle)  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 1500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce : Rat, mâle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 7 jours / semaine  
NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour  
Méthode : OCDE ligne directrice 453

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® AV 138 M-1

Version 3.0 Date de révision: 09.07.2025 Numéro de la FDS: 400001008566 Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Résultat : négatif  
Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle  
Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 3 jours / semaine  
NOEL : 0,1 Poids corporel mg / kg  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif  
Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle  
Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine  
NOEL : 100 Poids corporel mg / kg  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 7 jours / semaine  
NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif  
Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelles  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 7 jours / semaine  
NOEL : 2 mg/kg p.c./jour  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif  
Organes cibles : Organes digestifs

### Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité.

### Composants:

#### **2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 238 d  
Fréquence du traitement: 1 quotidien

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® AV 138 M-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids corporel mg / kg  
Symptômes: Aucune réaction secondaire.  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus

: Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Dermale  
Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 28 d  
Fréquence du traitement: 1 quotidien  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Méthode: Autres lignes directrices  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 13 d  
Fréquence du traitement: 1 quotidien  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 10 d  
Fréquence du traitement: 1 quotidien  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 mg/kg/  
Durée d'un traitement unique: 238 d  
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 750  
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 750 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0/50/200/500 mg/kg bw/day  
Durée d'un traitement unique: 43 d  
Toxicité générale chez les parents: LOEL: 500 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 500 Poids corporel mg / kg  
Organes cibles: Appareil gastro-intestinal  
Méthode: OCDE ligne directrice 421  
BPL: oui

Type de Test: Étude étendue de toxicité pour la reproduction sur une génération  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0/10/55/300 mg/kg bw/day  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 55 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 443  
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0/30/100/300 mg/kg bw/day  
Durée d'un traitement unique: 17 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

de substances similaires.

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0/33/110/300 mg/kg bw/day  
Durée d'un traitement unique: 18 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 110 Poids corporel mg / kg  
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0/125/250/500 mg/kg bw/day  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg  
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

Toxicité pour la reproduction : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle  
- Evaluation et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

**Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0,3,15,30 milligramme par kilogramme  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 3 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 30 Poids corporel mg / kg  
Fertilité: LOAEL: 15 Poids corporel mg / kg

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0,2,5,6,15 milligramme par kilogramme  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 15 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 15 Poids corporel mg / kg  
Fertilité: NOAEL: 15 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 443

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® AV 138 M-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat, femelles  
Souche: Sprague-Dawley  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOEL: 60 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOEL: 60 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale., Susceptible de nuire à la fertilité.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

#### **Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Système nerveux central, organes de reproduction de l'homme  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

#### **2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 50 mg/kg  
Voie d'application : par voie orale (gavage)  
Durée d'exposition : 14 Weeks  
Nombre d'expositions : 7 d  
Dose : 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day  
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : >= 10 mg/kg  
Voie d'application : Contact avec la peau  
Durée d'exposition : 13 Weeks  
Nombre d'expositions : 5 d  
Dose : 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day  
Méthode : OCDE ligne directrice 411

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® AV 138 M-1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Espèce	: Souris, mâle
NOAEL	: 100 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 13 Weeks
Nombre d'expositions	: 3 d
Dose	: 0, 1, 10, 100 mg/kg/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 411

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 250 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 13 Weeks
Nombre d'expositions	: 7 d
Méthode	: Toxicité subchronique

### 1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 200 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 28 d
Nombre d'expositions	: daily
Dose	: 25, 100, 200, 400 mg/kg
Méthode	: Toxicité subaiguë

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 263 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90 h
Nombre d'expositions	: daily
Dose	: 0,30,100,300 mg/kg bw/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 408
BPL	: oui
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité à dose répétée - Evaluation	: Nocif par inhalation.
--------------------------------------	-------------------------

### Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEL	: 75 mg/kg
NOAEL	: 75 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 28 d
Méthode	: OCDE ligne directrice 407
Organes cibles	: Système nerveux central, organes de reproduction de l'homme
Evaluation	: La substance ou le mélange est classé comme toxique

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

**Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Produit:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

**Composants:**

**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : 11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC : 4,2 mg/l

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,54 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,55 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: non

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: non

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 24 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: non
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 75 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: non
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 160 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 40 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: non
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 3,2 mg/l  
Durée d'exposition: 35 d

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® AV 138 M-1

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 15 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui

### Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 8,8 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 81 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 2,72 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,368 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
 Biodégradation: 67 %  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
 BPL: oui  
 Remarques: Le critère de la fenêtre de 10 jours n'est pas respecté.

**Composants:**

**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
 Inoculum: Boue activée, non adaptée  
 Concentration: 20 mg/l  
 Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: 5 %  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)  
 pH: 4  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
 Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)  
 pH: 9  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
 Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)  
 pH: 7  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
 Remarques: Eau douce

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
 Inoculum: boue activée  
 Concentration: 3 mg/l  
 Résultat: N'est pas biodégradable  
 Biodégradation: env. 0 %  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

**1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
 Inoculum: boue activée  
 Concentration: 20 mg/l

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: 43 %  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
 BPL: oui

Type de Test: aérobique  
 Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)  
 Concentration: 20 mg/l  
 Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: 38 %  
 Lié à: Carbone organique dissous (COD)  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: OCDE ligne directrice 301E  
 BPL: non

**Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphthalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
 Inoculum: boue activée  
 Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: 52,4 %  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
 BPL: oui

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31  
 Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,242 (25 °C)  
 pH: 7,1  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}méthyl)oxirane:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
 Facteur de bioconcentration (FBC): 150  
 Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,7 - 3,6  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 117  
 BPL: oui

**1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,269 (25 °C)



**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0 Date de révision: 09.07.2025 Numéro de la FDS: 400001008566 Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**1,4-bis(2,3 époxypropoxy)butane:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

**Masse de réaction de bis(2,3-époxypropyl) téréphtalate et de tris(oxiranylméthyl) benzène-1,2,4-tricarboxylate:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN : UN 3082  
ADR : UN 3082  
RID : UN 3082  
IMDG : UN 3082  
IATA : UN 3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)

**RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)

**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 9	
<b>ADR</b>	: 9	
<b>RID</b>	: 9	
<b>IMDG</b>	: 9	
<b>IATA</b>	: 9	

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

danger  
Étiquettes : 9

**IMDG**

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

**IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

**RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**

Polluant marin : oui

**IATA (Passager)**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IATA (Cargo)**

Dangereux pour l'environnement : oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
- REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 51

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4511

**Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version 3.0      Date de révision: 09.07.2025      Numéro de la FDS: 400001008566      Date de dernière parution: 31.01.2025  
Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrase H**

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H360F : Peut nuire à la fertilité.  
H361f : Susceptible de nuire à la fertilité.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Information supplémentaire**

**Classification du mélange:**

Skin Irrit. 2      H315  
Eye Irrit. 2      H319  
  
Skin Sens. 1B      H317  
  
|| Repr. 1B      H360F  
Aquatic Chronic 2      H411

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul  
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET

**ARALDITE® AV 138 M-1**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 31.01.2025
3.0	09.07.2025	400001008566	Date de la première version publiée: 02.09.2015

Date d'impression 10.07.2025

L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.